Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260306-260306_02-DE

N° 260306-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-sept-heures, le Conseil d'administration de la caisse des écoles de Ploumilliau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Yann KERGOAT.

Nombre de sociétaires : 10 **Présents :** 8 **Votants :** 8 **Procurations** : 0

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, DUBUIS Carole, THOMAS Frédéric, FERNANDES DA SILVA Anastasia, LE FLO'CH Aurélie, BADEL Camille, GUEGUEN Annie.

ABSENTS : CUZIAT Lydiane, LE QUELLEC Laurent

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2025-

Le Conseil d'Administration de la caisse des écoles, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ce jour,

CONSTATANT que, pour le budget caisse des écoles, le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement ou d'exploitation de : 20 665.95 €

Le Conseil d'Administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ou d'exploitation comme suit :

Budget caisse des écoles :	**Fonctionnement excédent**	**20 665.95 €**
	Affectation au compte 1068	0 €
	Excédent de fonctionnement reporté	**20 665.95 €**

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Yann KERGOAT

Le président de la caisse des écoles